

# HONORAIRES (au 01/01/2017)

## Transaction

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du mandant.

	Euros TTC	Euros TTC
Jusqu'à	70 000	5 000
Jusqu'à	80 000	6 000
Jusqu'à	90 000	6 000
Jusqu'à	100 000	6 500
Jusqu'à	110 000	6 500
Jusqu'à	120 000	6 500
Jusqu'à	130 000	7 000
Jusqu'à	140 000	7 000
Jusqu'à	150 000	7 000
Jusqu'à	155 000	7 000
Jusqu'à	160 000	7 500
Jusqu'à	165 000	7 500
Jusqu'à	170 000	8 000
Jusqu'à	175 000	8 000
Jusqu'à	180 000	8 000
Jusqu'à	185 000	8 000
Jusqu'à	190 000	8 500
Jusqu'à	225 000	9 000
Au delà	225 000	4% du prix net vendeur

# HONORAIRES (au 01/01/2017)

(loi ALUR - décret N°2014-890).

## Location (habitation)

Part locataire et bailleur pour la visite, la constitution de votre dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux

### Grille tarifaire pour appartement

Jusqu'à 35m<sup>2</sup> : 9 euros/m<sup>2</sup> par partie  
De 36m<sup>2</sup> à 50 m<sup>2</sup> : 8 euros/m<sup>2</sup> par partie  
De 51 à 65m<sup>2</sup> : 7 euros/m<sup>2</sup> par partie  
A partir de 66m<sup>2</sup> : 6 euros/m<sup>2</sup> par partie

### Grille tarifaire pour maison

Jusqu'à 50m<sup>2</sup> : 9 euros/m<sup>2</sup> par partie  
De 51 à 65 m<sup>2</sup> : 8 euros/m<sup>2</sup> par partie  
A partir de 66m<sup>2</sup> : 7 euros/m<sup>2</sup> par partie

Les frais d'entremise et de négociation d'un montant de 150€ sont à la charge exclusive du bailleur.

## Location (commercial/professionnel)

Le montant de nos honoraires est égal à 12% TTC du loyer hors charges annuel. Ce montant est à la charge du preneur.

## Gestion locative

Nos honoraires de gestion locative sont de 7,20% TTC (6% HT) du loyer hors charges par mois.

Toutes nos annonces sur [www.icommeimmo.fr](http://www.icommeimmo.fr)